

LA BIODIVERSITÉ EN VENDÉE

CONCOURS PHOTO
BIODIVERSITÉ



Lycée De LATTRE

Déroulement

• 1^{ère} étape : dépôt des photographies du 25 février au 22 avril 2019

- Chaque élève de seconde et chaque éco-délégué proposera une seule photographie (à télécharger sur le réseau au format demandé dans le document prévu à cet effet) accompagnée d'un commentaire.
- La photographie soumise au concours doit présenter **la biodiversité en Vendée**, (cela peut concerner **la biodiversité à toutes ses échelles**, paysage, êtres vivants, observations microscopiques...).
- La photographie doit être accompagnée **d'une phrase attractive** ou **d'un titre original**. Le nom du photographe, la classe, la date (*contemporaine du concours*) et le lieu précis de la prise de photo seront également mentionnés dans le cadre prévu à cet effet.
- La photographie pourra être présentée **en noir et blanc ou en couleurs, mais sans marge et sans signature. Elle ne sera pas issue d'un montage**. Seuls les formats 3/2 et 4/3 sont acceptés. Il faudra utiliser la résolution maximale de votre appareil photo ou portable. Le fichier numérique devra être envoyé au format *JPG ou JPEG*, avec une taille de fichier n'excédant pas 20 méga-octets, par l'intermédiaire d'un formulaire à compléter sur elyco.

• 2^{ème} étape : sélection des photographies dans les classes : du 23 au 30 avril 2019

- **Chaque classe sélectionnera 3 photos** à présenter au concours du 23 au 30 avril 2019. Les élèves de la classe doivent donc élire au préalable les photos à présenter au concours.
- Les 3 meilleures photos de chaque classe seront affichées dans l'atrium et visibles sur le réseau à partir du 9 mai 2019.

• 3^{ème} étape : Vote final et résultats du concours :

- **Un vote électronique aura lieu pour élire les meilleures photos du 13 au 17 mai.**
- Un premier jury constitué de tous les personnels du lycée élira deux « meilleures » photos.
- Un deuxième jury constitué des élèves du lycée élira également deux « meilleures » photos.
- La remise des prix aura lieu entre le **27 et le 29 mai 2019**. Les gagnants recevront également des lots. Les photos sélectionnées seront agrandies et resteront exposées au lycée.

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2019

• Dates du concours et conditions de participation

- Ce concours est gratuit, ouvert à tous les élèves de seconde du lycée de Lattre et à tous les éco-délégués du lycée. Il a lieu **du 25 février au 29 mai 2019** inclus.
- **Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul cliché.**
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une photographie qui serait réprimée par les lois en vigueur, qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou qui serait hors sujet

• Droits d'auteur, droit à l'image et utilisation des photographies

- Chaque participant déclare être l'auteur original de la photographie proposée et accepte l'utilisation et la diffusion de sa photographie dans l'enceinte et sur le site du lycée. Il ne sera fait aucun usage commercial des clichés mais elles pourront faire l'objet d'une impression par nos soins, seront conservées et exposées lors de manifestations internes à l'établissement (hall d'accueil, CDI, journée Portes ouvertes).

-Si la photographie présente des personnes, celles-ci ne devront pas être reconnaissables.

• Le jury, les critères de sélection

Un premier jury élève sera composé de tous les élèves du lycée.

Un deuxième jury sera composé de tous les personnels du lycée.

→ Le vote tiendra compte de la photo et de l'annotation (titre ou phrase).

- Chaque membre du jury disposera d'un même nombre de points à attribuer à ses deux photographies préférées : **3 points pour le choix 1 et 1 point pour le choix 2.**

→ Les clichés gagnants seront ceux qui auront totalisé le plus grand nombre de points dans chaque catégorie.

• Les prix

La date et les modalités de remise des prix seront communiquées ultérieurement.